



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 63145

## Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les conséquences que peut avoir le système de la permanence des soins sur les conditions de travail de certains médecins généralistes. D'après les informations de la DHOS, 200 à 300 médecins généralistes auraient en effet été réquisitionnés afin d'organiser la permanence des soins, sous peine d'une amende de 3 750 euros et sans aucune rémunération. Or ces réquisitions, qui se superposent à un travail diurne toujours plus lourd, amènent certains médecins établis en zones rurales à subir des horaires de travail indécents. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation à la fois inéquitable au niveau géographique et nuisible, à terme, à la garantie d'un système de soins de qualité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63145

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 avril 2005, page 4007